



Propreté, environnement

Valorisation des déchets verts

Vous vous demandez que faire de vos déchets verts, comment composter ? Vous trouverez ici toutes les réponses à vos questions.

Déchets verts

Que faire de mes déchets de jardin ?

Les déchets verts, feuilles mortes, tontes de pelouse, branchages... ne sont pas acceptés dans les ordures ménagères. Ils doivent être déposés en déchetterie ou réutilisés sous forme de paillage ou de compost.

Plusieurs solutions existent pour valoriser ces déchets :

Faire du paillage pour protéger les plantes contre les mauvaises herbes. Une fois broyées, feuilles mortes, tontes de haies, de pelouses facilitent le désherbage en réduisant la production de déchets verts.

Faire du compost. Le Grand Nancy propose deux modèles de composteurs individuels selon la taille de votre jardin et des conseils sur les bons gestes pour composter.

Les déposer à la déchetterie. Les déchets de jardin sont envoyés sur une plateforme de compostage et le compost obtenu est restitué gratuitement au printemps et à l'automne aux habitants du Grand Nancy.



Ramassage des déchets verts

Une **collecte annuelle gratuite** est organisée par la ville pour permettre aux **personnes en situation de handicap** et aux **personnes âgées de plus de 75 ans et ne disposant pas d'un véhicule**, de se débarrasser de leurs déchets verts sans avoir à se déplacer.

Inscriptions auprès du CCAS au 03 83 18 34 61
au plus tard le lundi précédant la collecte

Calendrier de collectes 2024

Mardi 16 avril 2024
Mardi 30 avril 2024
Mardi 14 mai 2024
Mardi 28 mai 2024
Mardi 11 juin 2024
Mardi 25 juin 2024
Mardi 09 juillet 2024
Mardi 23 juillet 2024
Mardi 06 août 2024
Mardi 20 août 2024
Mardi 03 septembre 2024
Mardi 17 septembre 2024
Mardi 01 octobre 2024
Mardi 15 octobre 2024
Mardi 29 octobre 2024
Mardi 12 novembre 2024
Mardi 26 novembre 2024



Compostons !

Le compostage, qu'est-ce que c'est ?

Le compostage est un processus de transformation des déchets organiques (déchets de cuisine, déchets verts et de bois) en un produit comparable au terreau (appelé compost) qui allège la terre et permet des économies d'engrais, de terreau et d'eau.

Distribution de compost

La métropole valorise sous forme de compost les déchets verts déposés par les habitants en déchetterie
Ce compost est redistribué gratuitement deux fois par an dans les différentes communes de la métropole
Chaque habitant peut venir retirer, avec ses propres moyens, autant de compost qu'il souhaite

À Essey, la restitution gratuite du compost se fait sur le **parking du 8 mai**, devant les casernes Kléber, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 deux fois par an.



Composteurs proposés par la métropole

La métropole participe financièrement à la dotation des particuliers en composteurs ou lombricomposteurs (pour les personnes vivant en appartement), en les proposant à la vente à des tarifs préférentiels.

Elle met également à disposition des habitants de l'agglomération deux **mâtres-composteurs** pour tout renseignement sur la production et l'utilisation de compost.



Plus d'infos

Vous retrouvez les différents modèles de composteurs et tous les renseignements pratiques sur le **site de la Maison de l'Habitat et du Développement Durable** du Grand Nancy.

Tri des déchets alimentaires

Les déchets alimentaires sont à déposer dans des **points d'apport volontaire** accessibles en libre-service et répartis sur l'ensemble du territoire de la commune. Vous retrouverez le plus proche de chez vous en consultant le plan interactif ci-dessous.

Pour transporter vos déchets alimentaires jusqu'aux points d'apport volontaire, la Métropole du Grand Nancy propose à ses habitants de **recevoir gratuitement un bioseau**, à retirer en mairie ou à la Maison de l'Habitat et du Développement Durable.

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR DÉCHETS ALIMENTAIRES

CONTACT



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Maison de l'Habitat et du Développement Durable

22-24 viaduc Kennedy
54035 Nancy

03 54 50 20 40

Itinéraire

Site internet



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence